



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
28 NOVEMBRE 2022

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 28 novembre 2022 à 10 h 30 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM

RÉSOLUTION NO : E80-11-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E81-11-2022
(Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE Mme Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE Mme Valérie Foucault soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E82-11-2022
(Élection du (de la) président(e) de la RAETM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE Benoit Ladouceur soit nommé président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2023.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires.

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E83-11-2022
(Élection du (de la) vice-président(e) de la RAETM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE Eugène Jolicoeur soit nommé vice-président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2023.

D'AUTORISER le vice-président à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E84-11-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président(e) de la RAETM;
4. Élection du (de la) vice-président(e) de la RAETM;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 octobre 2022;
7. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
8. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023;
9. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025;
10. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2023;
11. Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la ville de Mascouche pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;
12. Adoption de soumission VLA-AOP-SEA-202207-APC – Achat de sulfate ferrique pour l'année 2023 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E85-11-2022
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 octobre 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 octobre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E86-11-2022
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 956 398,96 \$ et de 2 387,16 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 35 063,33 \$ préparée le 23 novembre 2022 et de 94 476,16 \$ préparée le 22 novembre 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E87-11-2022
(Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche adopte les prévisions budgétaires de l'année 2023 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 5 322 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E88-11-2022
(Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 au montant de 18 181 300 \$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E89-11-2022 **(Adoption du calendrier des séances pour l'année 2023)**

ATTENDU la résolution 08-01-2018 établissant les dates et heures d'assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAETM adopte le calendrier des séances régulières pour l'année 2023 comme suit :

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
23 janvier 2023	15 h 00	
27 février 2023	15 h 00	
27 mars 2023	15 h 00	
24 avril 2023	15 h 00	
23 mai 2023	15 h 00	Lendemain d'un jour férié
27 juin 2023	15 h 00	Lendemain d'un jour férié
17 juillet 2023	15 h 00	Période estivale
28 août 2023	15 h 00	
25 septembre 2023	15 h 00	
23 octobre 2023	10 h 00	Financement et Refinancement RAIM
27 novembre 2023	15 h 00	
14 décembre 2023	15 h 00	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E90-11-2022 **(Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la ville de Mascouche pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022)**

ATTENDU la résolution E75-10-2022 acceptant le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés;

ATTENDU QUE selon ce rapport, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 1 056 882 \$ présenté au rapport financier 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) se répartit de la façon suivante entre les villes membres;

- Ville de Terrebonne : 1 146 226 \$
- Ville de Mascouche : (89 344) \$

ATTENDU le déficit accumulé de la ville de Mascouche;

ATTENDU QU'il y a lieu de remédier à la situation;



**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise la facturation d'une quote-part supplémentaire au montant de 89 344 \$ à la ville de Mascouche pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E91-11-2022
(Adoption de soumission VLA-AOP-SEA-202207-APC – Achat de sulfate ferrique pour l'année 2023 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procède à l'approvisionnement de sulfate ferrique 12% via le Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

ATTENDU la résolution E48-06-2022 par laquelle la RAETM a mandaté la ville de L'Assomption afin de procéder, pour et en son nom, à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques servant aux opérations traitement de l'eau usée pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 octobre 2022 pour le sulfate ferrique à 12% requis par la RAETM, à savoir :

Lot A.1 - Sulfate ferrique en vrac liquide à 12%

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,355 \$ / kg liquide	800 000	284 000,02 \$
Produits chimiques Chemtrade Canada ltée	0,468 \$ / kg liquide	800 000	374 400,00 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 24 novembre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de sulfate ferrique à 12% pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, au montant de 284 000,02 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E92-11-2022
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière